

COVID-19 Mesures sanitaires : toutes les sources pour le réparateur

Dans un contexte de crise sanitaire, l'activité réparation-carrosserie reprend avec l'obligation de respecter les règles de distanciation sociale.

Comprendre et faire comprendre le pourquoi du comment

Pour travailler en toute sécurité et rassurer collaborateurs et clients, les professionnels doivent intégrer le protocole sanitaire Covid-19 dans l'organisation de l'atelier et les zones d'accueil au public.



L'objectif à ne pas perdre de vue est de se protéger et de protéger les autres.

Les recommandations gouvernementales sont à respecter aux minima mais le bon sens est le meilleur des alliés. Sachant que le virus est transmissible par la salive, et le contact avec la bouche d'un objet contaminé ou des mains l'ayant touché, le principe est d'éviter les échanges ou désinfecter régulièrement tous les lieux et équipements communs.

Les gestes barrières sont bien sûr les prérequis mais encore faut-il bien les appliquer.

Le rôle pédagogique du chef d'entreprise ou du chef d'équipe prend toute sa mesure.

Il doit sensibiliser sur:

- L'inutilité d'un masque mal porté ou périmé;
- ✓ La différence entre un masque qui protège soi-même et/ou les autres ;
- La responsabilité personnelle et collective quant à la propagation du virus;
- Les bons gestes à adopter...

Informer et former le personnel est essentiel pour initier dès le départ les bonnes pratiques, créer des automatismes, protéger tout le monde et réduire au maximum la perte de productivité inhérente au protocole sanitaire.

Les bonnes sources

Pour accompagner la mise en œuvre, le Ministère du Travail et les organisations professionnelles de la filière automobile ont mis à la disposition des professionnels des sites dédiés et outils d'aide opérationnels et adaptés à chaque métier.

Pour faciliter la recherche d'information, la Plateforme de la carrosserie durable centralise les principales sources utiles pour gérer la crise sanitaire.

- Masque obligatoire
- ✓ Distanciation sociale
- Lavage et désinfection réguliers des mains et des outils de travail
- ✓ Gestion des flux
- ✓ Limitation de l'accueil du public
- ✓ Traitement des véhicules...



La mise en place des mesures sanitaires de lutte contre le Covid-19 n'est pas simple. Elle génère des problématiques techniques, organisationnelles, managériales, sociales, inédites et complexes qui peuvent être en partie résolues en puisant dans les ressources disponibles.

Liens et contacts utiles :

Gouvernement – <u>point de situation</u>

Ministère du Travail – <u>site d'informations</u>

<u>dédié</u>

CNPA – <u>page d'informations dédiée</u> FNA – FAQ dédiée

Votre partenaire peinture

Documents utiles:

Fiche pratique – Ministère du Travail Garagistes : quelles précautions prendre contre le Covid-19 ?

Fiche pratique – Ministère du Travail Vestiaires, locaux sociaux et locaux fumeurs : quelles précautions prendre contre le Covid-19 ?

<u>Carrossier éco-responsable,</u> carrossier prêt!

Les carrossiers engagés dans une démarche éco-responsable et suivant les recommandations de la Plateforme de la carrosserie durable, ont déjà intégré les prérequis de la mise en place d'un protocole sanitaire.

Aguerri aux règles d'hygiène et de sécurité, le personnel s'adapte à la situation avec sans doute agilité, responsabilité et en limitant les pertes de temps. A la rigueur et la propreté qu'exige une gestion écoresponsable, ne s'ajoutent « que » les règles de distanciation.

Cours de rattrapage

Intégrer les bases d'une gestion écoresponsable de l'atelier, c'est disposer des prérequis indispensables à la mise en place du protocole sanitaire.

REFERENCES

Fiches pratiques Sécurité

- Respect des consignes de sécurité
- ✓ Les règles de l'art de la sécurité

Fiches pratiques Atelier

- ✓ Ordre et propreté
- ✓ <u>Les bonnes pratiques du poste</u> peinture
- Opération nettoyage, point noir de l'atelier

Télécharger le Mémo du Livre Vert

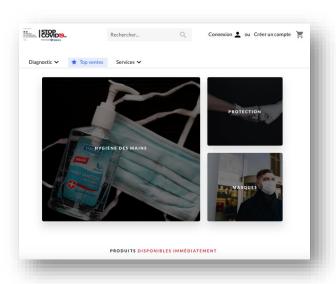
Plateforme d'achat

Avec l'aide de plusieurs entreprises publiques, l'État a mis en place des plateformes d'achat de produits sanitaires (masques, gel hydro-alcoolique), notamment à destination des TPE et PME.

Il est obligatoire pour le chef d'entreprise de fournir les dispositifs de protection (masques, visières, gel...) à ses salariés. A ce titre, des aides peuvent être obtenues.

Liens utiles:

La Poste – <u>commande de masques</u> StopCovid19 – <u>plateforme d'achat</u>



Fiche extraite de la Plateforme de la carrosserie durable, ex Livre Vert du poste peinture de l'atelier carrosserie, créé par le Groupement Peinture Carrosserie du SIPEV (Syndicat des Industries des Peintures, Enduits et Vernis affilié à la FIPEC) en partenariat avec le CNPA, la FEDA, la FFC, la FNA et le GARAC.











